

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Amiens, le 28/08/2020

Accueil sur rendez-vous au profit des usagers

La Direction départementale des Finances publiques de la Somme vous informe qu'à compter du 1er septembre 2020, les usagers des services des centres des finances publiques d'Abbeville, Amiens-Rollin, Montdidier-le Prieuré et Péronne, seront accueillis, les **mardi après-midi et jeudi matin**, sur rendez-vous exclusivement. La prise de rendez-vous reste naturellement possible sur les autres plages d'ouverture au public.

Ce dispositif d'accueil sur rendez-vous exclusif, déjà généralisé au sein des services des impôts des entreprises de la Somme pour les usagers professionnels, s'étend désormais, notamment, aux usagers des services des impôts des particuliers, des services de la publicité foncière et de l'enregistrement, des centres des impôts fonciers et des trésoreries du secteur public local.

Il s'inscrit dans l'engagement constant de la Direction générale des Finances publiques d'améliorer la qualité de service rendue aux usagers (pas d'attente au guichet, préparation du rendez-vous par l'agent des finances).

Comment prendre rendez-vous ?

Pour toute question, l'utilisateur peut prendre un rendez-vous par téléphone ou au guichet et, pour les questions concernant les impôts, directement, en quelques clics, sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), <https://www.impots.gouv.fr/portail/> à la rubrique « contact » ou dans son espace personnel.